

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-863

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Culture »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	100 000 000	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	100 000 000
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de réduire de 100 000 millions d'euros en autorisation d'engagement et en crédit de paiement l'action 02 "Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle"

du programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » au profit de l'action 3 « Patrimoine des musées de France » du programme "Patrimoines", notamment pour mieux assurer leur entretien et leur sécurité.

Le bilan du Pass culture réalisé par la Cour des comptes a conclu à un dispositif cher, aux effets limités. La dépense budgétaire du Pass culture s'établissait à 93 millions d'euros en 2021 pour monter à 244 millions d'euros en 2024. Il atteint 273 millions d'euros en crédits de paiement dans ce PLF 2026. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 0,5 million d'euros en 2019 à 24 millions d'euros en 2024 et sont constituées, pour l'essentiel, du poids de la masse salariale s'élevant à 166 employés et atteignant 11,3 millions d'euros fin 2023. Les dépenses de personnel étaient de 7,77 millions d'euros en 2022, et avaient déjà progressé de 58,8 % par rapport à 2021...

Censé rapprocher les jeunes de la culture, le pass culture finance souvent les mangas (54 %), le cinéma (18 %) ou les instruments de musique (8 %), mais aussi des jeux vidéo ou des abonnements à des services de vidéos à la demande, c'est-à-dire indirectement l'industrie du cinéma américain ou des géants étrangers du net ou de la distribution. Beaucoup de ses utilisateurs achètent également des objets revendables.

Cet argent serait beaucoup mieux utilisé en étant consacré à l'entretien et la sécurité de nos musées, parfois victimes de dégradations et de vols.

Ces problématiques sont malheureusement souvent trop oubliées. Il est à noter que parmi les actions prévues pour le musée du Louvre dans le cadre de ce PLF 2026, aucune ne porte sur un renforcement de sa sécurité. Les objectifs mis en avant sont la conception d'« une programmation culturelle renouvelée » pour « reconnecter le Louvre avec la cité et avec son temps », « attirer des artistes de toutes les disciplines » ou encore « se réaffirmer comme lieu de rencontres et de débats. »

Il est temps de faire de l'entretien, la valorisation et la sécurité de nos musées une priorité. Tel est l'objet du présent amendement.